

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	 <p>LEX SOCIÉTÉ ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</p>	 <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Année Universitaire 2022/2023</p>  <p>C.E.R.D.P. Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</p> 
<h2>Master 2 Droit des Entreprises en Difficulté En Alternance</h2>				
<p>Directrice : Emmanuelle Le Corre-Broly, Maître de conférences Co-directeur : Pierre-Michel Le Corre, Professeur</p>				
				

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau.

Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention (affaires spéciales) et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DED » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé ou de droit des affaires.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Privé de Nice sur la plateforme e-candidat d'avril à juin avec résultat mi juin.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 15 étudiants. Accès aux étudiants handicapés

Préparer le Master Droit des entreprises en difficultés en alternance FICHE RNCP 34123

Ce Master se prépare **uniquement en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront-ils enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débiteront **1ère quinzaine de septembre** et se termineront **fin mai**. Ils se dérouleront 1 semaine /2, afin de rendre possible le régime de l'alternance. Le **nombre d'heures d'enseignement** est de **445H**.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.

Les examens du 1^{er} semestre avant la fin **janvier**. Les examens du second semestre auront lieu **avant la fin mai**.

Programme des études

Description des enseignements	SEMESTRE 3	Nombre d'heures	Coefficients	ECTS	Enseignants
UE1 Règles Générales des procédures collectives PPR Ouverture et extension des procédures 13h (CT écrit 2h) Règles de la discipline collective 1 30h (CT écrit 2h) Continuation et cessions des contrats 15h (CT écrit 2h)		58 H CM	10 2 6 2	15	D. Boustani P.-M. Le Corre E. Le Corre-Broly
UE2 Restructurations Plans de sauvegarde et de redressement 20h (CT écrit 2h) Contrat de travail et procédures collectives 35h (CT écrit 2h)		55h CM	8 3 5	3	D. Boustani P.-M. Le Corre
UE 3– Droit des sûretés Droit des sûretés personnelles et procédures collectives 40h (CT écrit 2h) Droit des biens et procédures collectives 20h (CT écrit 2h)		60 H CM	9 6 3	6	E. Le Corre-Broly E. Le Corre-Broly
UE 4 –Pratiques Professionnelles PPR Pratique de la reconstitution d'actifs 20h (CT écrit 2h) Pratique de la prévention CT 12h (CT écrit 2h)		32 H CM	2 1 1	3	G Berthelot
UE 5 –Langue Etrangère Langue étrangère (CC +CT écrit 1.5h)		15 HTD	CC 1	3	L. Redfern
TOTAL HEURES S1		220h	/600	30	

SEMESTRE 4

UE 6 – Matières Juridiques Auxiliaires 1 Droit des Sociétés et PC 30h (CT écrit 2h) Droit patrimonial de la famille et PC 25h (CT écrit 2h)		55 H CM	6 3 3	3	D El idrissi D Bo
UE7 Matières Juridiques Auxiliaires 2 Mesures d'exécution et PC 25h (CT écrit 2h) Procédure civile et PC 30h (CT écrit 2h)		55h CM	6 3 3	3	M Kaigl (MCF Avocat M Leray PR Avocat))
UE8 Droit interne des procédures collectives PPR Cession d'entreprise 15h (CT écrit 2h) Revendications Restitutions 15h (CT écrit 2h) Règles de la discipline collective 20h (CT écrit 2h)		50 H CM	10 2 2 6	15	E. Le Corre-Broly P.-M. Le Corre
UE 9 - Aspects sociaux et internationaux Créances salariales 25h (CT écrit 2h) Aspects internationaux 25h (CT écrit 2h)		50 H CM	5 3 2	3	C Gailhbaud G.-C. Giorgini
UE 10 Langue étrangère Langue étrangère (cc+CT écrit 1.5h)		15HTD	1	3	L. Redfern
TOTAL HEURES S2		225h	/560	30	
Total Master 2		445h	1160		

Elément facultatif semestriel : bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

La deuxième année de la spécialité professionnalisée « Entreprises en difficulté » est sanctionnée par la réussite à un ensemble d'épreuves écrites. L'autorisation de se présenter aux examens est soumise à une obligation générale d'assiduité aux cours et séminaires proposés dans le cadre de la spécialité. Les responsables de la spécialité apprécieront les motifs invoqués, le cas échéant, par l'étudiant qui n'a pas respecté cette obligation générale d'assiduité.

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 1er septembre et le 31 mai en alternance une semaine sur deux.

Chaque matière d'enseignement fera l'objet d'un examen écrit ou oral.

Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. Elles restent acquises aux étudiants d'une année sur l'autre. Les semestres se compensent entre eux. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aura acquis.

Le premier semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 300.

Le second semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 280.

L'année est acquise à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 580.

Les responsables de la spécialité apprécieront si un étudiant peut être autorisé à redoubler. Si tel est le cas, l'étudiant conservera le bénéfice du semestre le cas échéant validé.

La langue étrangère fera l'objet d'un ou de plusieurs contrôles, dont les modalités sont laissées au choix de l'enseignant. Elle sera notée sur 20 (coef. 1).

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Une salle dédiée équipée de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION : sur devis auprès du CFA epure

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 77.8% en emploi, 11.1% en étude et 11.1% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Direction de la mention de master DED

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Direction de l'ouvrage « Contentieux bancaire des procédures collectives », éd. Bruylant, coll. Procédure(s), oct. 2011

Co direction

LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Université (Section 01)

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté n'exerçant plus - Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre avril 2003 et décembre 2017, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création et Direction scientifique depuis mars 2005 de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 11^e éd. 2020, 3286 pages

Auteur du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, (7 premières éditions)

Co-auteur avec E. Le Corre Broly de la 9^{ème} édition (2020)**Composition de l'équipe enseignante**

Nom, Prénom	Qualité	Section CNU	Enseignements dispensés
Le Corre Pierre-Michel	Professeur	1 ^{re}	Règles de la discipline collective Plan de sauvegarde et de redressement
Le Corre Broly Emmanuelle	Maître de conférences		Rétablissement professionnel Droit des suretés Revendications et restitutions Continuation et cession des contrats
Diane Boustani	Maître de conférences	1 ^{re}	Ouverture et extensions des procédures Plan de cession Missions des AJ
Giorgini Giulio Cesare	Maître de conférences Ancien stagiaire administrateur judiciaire	1 ^{re}	Droit international privé des procédures collectives
Christine Gailhbaud	Professeur	1 ^{re}	Droit social des procédures collectives
Antonini – Cochin Laetitia	Maître de conférences	1 ^{re}	Droit patrimonial de la famille et PC
G. Berthelot	Administrateur judiciaire	1 ^{re}	Pratique de la prévention
M Cagnoli	Professeur	1 ^{ère}	Droit des biens et PC Procédure civile et PC Mesures d'exécution et PC